

INFORMATION AUX PORTEURS DE PARTS DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT D'ENTREPRISE

« EPESENS ACTIONS EMPLOI RETRAITE SOLIDAIRE »

Paris, le 4 juillet 2024

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteur de parts du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) « **EPESENS ACTIONS EMPLOI RETRAITE SOLIDAIRE** ». A ce titre, nous vous informons des modifications suivantes apportées à votre Fonds :

1) Changement de la part du fonds maître «SIENNA ACTIONS EMPLOI RETRAITE SOLIDAIRE ISR » dans laquelle est investie votre FCPE :

Votre fonds sera investi dans la part FS-C (ISIN : FR001400QKV0) de son fonds maître au lieu de la part R-C (ISIN : FR0010915678) actuellement.

Les frais de gestion financière et les frais de fonctionnement et autres services de la part FS-C du fonds maître représentent de 0,90% TTC maximum l'an (au lieu de 1,20 % TTC maximum l'an actuellement pour la part R-C du fonds maître).

Ce changement de part du fonds maître n'entraîne aucune augmentation de frais au sein de son fonds nourricier, le FCPE « **EPESENS ACTIONS EMPLOI RETRAITE SOLIDAIRE** ».

2) Modifications des frais des deux catégories de parts (A et B) de votre FCPE :

- **Les frais de gestion financière** évoluent de 0,7% TTC maximum l'an à 1,05% TTC maximum l'an. Pour rappel, ces frais sont à la charge du fonds pour la part A et à la charge de l'entreprise pour la part B.
- **Les frais de gestion indirects** évoluent de 1,30 % TTC maximum l'an à 0,95 % TTC maximum l'an. Ces frais restent à la charge du fonds pour les 2 catégories de parts.

L'ensemble de ces modifications n'entraînent aucune augmentation de frais de votre FCPE.

Ces modifications ne nécessitent aucune démarche de votre part et seront effectives à compter du 22 juillet 2024, date de mise à jour du Document d'Informations Clés (« DIC ») et du règlement de votre Fonds.

Cette mise à jour s'effectuera sans frais et n'aura aucune incidence sur les dates de disponibilité de vos avoirs.

Pour chacun des Fonds présents dans le(s) Plan(s) Epargne Salariale de votre entreprise, nous vous invitons à prendre connaissance de sa documentation et notamment du DIC, disponibles auprès de **votre Teneur de compte**.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération la meilleure.

Sienna Gestion